L'arabe et le français au Tchad : pour une éducation multilingue

DJARANGAR DJITA Issa
Université de N'Djaména
Département de Linguistique
BP 54 N'Djaména, Tchad
Email : d.djita@intnet.td

RÉSUMÉ

DE LA VOLONTÉ D'ÉCRIRE

Une empreinte de main dans une caverne ou des peintures rupestres dans une grotte, l'homme a cherché de tout temps à laisser des traces de son rapport avec le monde. L'écriture est donc née d'une utilité.

L'écriture sert à
- conserver l'information
- transmettre l'information
- recevoir l'information.
En somme, l'écriture sert à gérer l'information.

L'enfant tchadien doit apprendre à lire et à écrire.

Le Tchad est un Etat bilingue français/arabe.

L'enfant tchadien dans son milieu naturel (ville, village, quartier) parle sa langue maternelle qui est différente du français académique et de l'arabe littéraire.

Dans quelle langue l'enseignement de base doit-il donc lui être dispensé ?

LE PROBLÈME



INTRODUCTION

DE LA NÉCESSITÉ DE L'ÉCRITURE

Une empreinte de main dans une caverne, des peintures pariétales, rupestres dans une grotte, une succession de pierres, de statues ou de bois sacrificiels pour ordonner la pensée rituelle, etc.

Ce sont des traces qui indiquent que l'homme a cherché de tout temps, simplement ou individuellement ou collectivement, à fixer, à laisser des traces de son rapport avec le monde.

Après avoir maîtrisé le geste et la parole, l'homme a cherché à représenter graphiquement sa pensée. L'écriture est donc venue bien plus tard épouser et nullement supplanter cette tradition bien ancienne.

Toutefois, César signalait dans ses rapports de guerre contre les Gaulois que les druides gaulois qui maîtrisaient parfaitement l'écriture utilisaient l'alphabet grec (l'alphabet de César étant romain, latin) pour les comptes publics et privés. Mais les élèves admis à l'école de formation des druides (prêtres chargés des affaires judiciaires et pédagogiques) doivent mémoriser par cœur des milliers de vers, et l'ordre des mots y est très important : la religion druide ne permet pas de confier à l'écriture la doctrine de l'enseignement druide (cf. Astérix et Obélix).

Les druides refusent l'écriture latine des romains qui les colonisent et les combattent. Ils adoptent l'écriture des Grecs mais uniquement pour les comptes. Le fond de la culture, la religion gauloise reste oral.

L'écriture est née d'une utilité : la notation comptable. Combien de sacs de blé, combien d'esclaves a-t-il fallu pour en arriver à l'écriture, dès lors que les formes orales existantes ne suffisaient plus ? Après les bâtons des comptables, on a ajouté des signes qui indiquaient désormais que ce symbole représentait un sac de blé et tel autre tant d'esclaves, hommes ou femmes.

L'écriture est un système de symboles adopté conventionnellement par une communauté. Elle permet à celle-ci de :
- conserver l'information ("La parole s'envole, les écrits restent", disait en somme Hampâté Bah)

-transmettre l'information (Les plantes médicinales disparaissent avec leurs vertus, les techniques de soins traditionnels se meurent, parce que tout est basé sur l'oral qui ne se transmet pas à n'importe qui)

- recevoir l'information (L'ingénieur qui a fabriqué la machine à café n'a pas besoin de se présenter dans tous les ménages qui l'ont acheté pour en expliquer le mode d'emploi. Chacun lit la notice)

DU CHOIX DU SYSTÈME D'ÉCRITURE

L'arabe et la formation des lettres

Prononcées
alif
bâ
tâ
tâ (comme dans “thing” en anglais)
Ces lettres s'écrivent de la droite vers la gauche.

Le français et la formation des lettres

alphabet latin en cursive

a
b
c
d

alphabet latin en script

a
b
c
d

alphabet grec

α

β

χ

δ

Les cursives s'écrivent, contrairement à l'arabe, de la gauche vers la droite. Mais les scripts sont un mélange des deux directions :
a : hémisphère dessiné de gauche à droite + barre verticale
b : barre verticale + hémisphère dessiné de droite à gauche
c : hémisphère de gauche à droite, sans (-) barre verticale
d : hémisphère de droite à gauche + barre verticale

Le français et l'arabe utilisent les mêmes symboles simplifiés, les mêmes concepts théorisés que nous pouvons ramener (aux fins d'alphabétisation fonctionnelle) aux éléments qui font l'environnement naturel de l'homme depuis la nuit des temps, le bâton et la calebasse. Le bâton est représenté ici par la barre verticale et la calebasse est identifiée ici par l'hémisphère.

Dans l'écriture en script, tout dépend de la position de la calebasse et du bâton.

L'alphabet français a 26 lettres qui s'écrivent de la gauche vers la droite. L'alphabet arabe a 28 lettres qui s'écrivent de la droite vers la gauche.

En français (selon que la lettre est en cursive ou en script) et en arabe (selon la place que la lettre occupe dans le mot), la lettre change plus ou moins de forme.

QUEL BILINGUISME POUR L'ÉDUCATION DE BASE AU TCHAD ?

L'Etat tchadien, selon la Constitution, est bilingue français/arabe. Entendons-nous bien : il s'agit du français académique et non le français de l'ancien combattant, de l'arabe littéraire e non de l'arabe de Pirkolossou[1].

La langue officielle est, par définition, la langue utilisée dans l'administration et l'éducation.

L'enfant tchadien qui arrive pour la première fois à l'école formelle, qu'il vienne de Moundou ou de Sarh dans le sud tchadien à obédience francophone ou qu'il vienne d'Abéché ou d'Am-Timan à obédience arabophone ne parle ni ce français académique, ni cet arabe littéraire.

La conférence de l'UNESCO en 1951 sur les langues maternelles a préconisé l'utilisation de celles-ci dans le système éducatif.

Selon Unesco en effet, "l'enfant n'apprend bien que dans la langue qu'il maîtrise déjà", donc la langue maternelle. La langue maternelle doit être le support de son enseignement primaire. À un stade plus avancé et selon les contraintes de la communauté, il passera à d'autres langues.

[1]Arabe dit de Bongor utilisé par le Chef de Canton Pirkolossou à la Conférence Nationale Souveraine tenue à N'Djména en 1993.

QUESTIONS DE TERMINOLOGIE

Qu'entend-on par "langue", "dialecte" et "patois " ?

LANGUE, DIALECTE, PATOIS

Par langue, on peut entendre soit :
1. un constituant charnu, mobile localisé dans la bouche ; autrement dit, la langue comme organe.
2. un système de signes vocaux qui permettent aux membres d'une communauté linguistique donnée de communiquer entre eux.

Il s'agit ici, en ce qui nous concerne, de la langue, outil de communication

Les ethnologues d'alors vont chercher à classifier les langues, pour catégoriser ceux qui les parlent. Ainsi, les langues à déclinaison comme le latin par exemple seraient complexe, élaborées, hiérarchisées, riches et donc appartenant à des hommes de race supérieure, de niveau social supérieur. Inversement, des langues à structure consonantique ou vocalique "bizarre" résonnent mal à l'oreille, semblent ne même pas posséder une grammaire : de telles langues, comme les langues africaines, ne peuvent être utilisées que par des sauvages, des sous hommes. On ne saurait les appeler des langues : ce sont des patois, des dialectes ; c'est ce que parlent les paysans, les ouvriers souvent illettrés.

Les linguistes, pour leur part, considèrent que tout système de communication verbale est une langue au-delà de toute considération raciale, de couleur de la peau, etc.

Le dialecte se définit comme une variante régionale ou sociale d’une même langue. Par exemple, le ngambay dans le Logone, le sar dans le Moyen-Chari, le gouley dans la Tandjilé, le barma dans le Chari Baguirmi, le Kouka, bilala et medogo dans le Batha, le kenga dans le Guéra, le sinyar dans le Ouaddaï sont les langues filles (ou dialectes) d'une seule et même langue mère, le sara. Quand on parle d'un dialecte, c'est toujours par rapport à une langue mère. De manière générale, les langues mères n'existent plus, ne se parlent, ne sont plus des langues vivantes. Il n'y a que les langues filles qui se parlent. Aujourd'hui, plus personne ne parle le sara ; on parle ngambay, sar, kenga ou bilala. De la même manière, on ne parle plus le latin ; on parle soit le français, l'italien, l'anglais, etc. qui sont les dialectes du latin.

L'appellation de "patois", à forte connotation péjorative, dépréciative, sert à désigner des langues qui sont peu ou mal représentées. Les linguiste 'utilisent pas ce terme.

LANGUE MATERNELLE, LANGUE NATIONALE, LANGUE OFFICIELLE

Le concept de langue maternelle tel que défini dans les recensements effectués successivement en Inde apparaît plutôt comme difficile à cerner. On observe de profonds changements, chronologiques, liés à une évolution de la pensée. Voici comment ont été défini la notion de langue maternelle par les agents chargés des recensements de la population en Inde :

1881 : la langue parlée par l'enfant dès le berceau
1891 : la langue parlée par les parents
1901 : la lange couramment employée
1921 : la langue parlée par les parents
1961 : la langue parlée par la mère. Si celle-ci est décédée, la langue généralement employée au foyer.

En Europe Occidentale et en Slovénie, la tendance est plutôt différente :
1923 : la langue de la pensée
1934 : la langue de la culture
1951 : la langue employée couramment
1961 : la langue parlée à la maison.

On entend de prime abord par langue maternelle, la langue de la mère de l'enfant. Mais qu'advient-il alors lorsque la mère décède après l'accouchement et que l'enfant est élevé par ses parents paternels ? Les linguistes définissent alors la langue maternelle par la première langue acquise par l'enfant, quel que soit le contexte dans lequel il a grandi et quel que soit la ou les langues parlées par ses parents géniteurs. Mais alors, que dire à ces adultes vivant à N'Djaména qui vous répondent par exemple "Ma langue maternelle, c'est le bidyo. Mais maintenant, je l'ai presque oublié. Je parle l'arabe".

Il convient de définir par "langue maternelle" la langue de haute compétence, la langue dans laquelle on s'exprime le mieux.

On appelle langues nationales, l'ensemble des langues parlées à l’intérieur d’un pays, outil de communication à l'intérieur d’une communauté autochtone. Le béri, le moundang, le foulfouldé sont des langues nationales tchadiennes. Mais le lingala parlé par les communautés zaïro-congolaises résidant au Tchad ou le sango parlé par les communautés centrafricaines vivant dans le Moyen Chari par

exemple ne sont pas des langues nationales tchadiennes. Elles le sont respectivement au Zaïre, au Congo, et en RCA.

La langue officielle est la langue, nationale ou non, généralement écrite qui sert dans l'administration et l'éducation à l'intérieur d'un pays. Le français et l'arabe sont les langues officielles du Tchad ; tous deux sont des langues étrangères. Mais le français en France est une langue officielle en même temps qu'une langue nationale.

D'après Ferdinand de Saussure, la langue est un système de signes arbitraires. Pour un même concept ("arbre" par exemple), il y a des représentations phonétiques différentes : kag (en sar) = cika (en kanembou) = eke (dans une autre langue) etc.

En langue écrite, il y a des signes, scripts dessinés. Ces signes sont graphiques.
En langue orale, il y a en exclusivité des signes sonores ou sons. Ces signes sont audibles.

DE L'ÉDUCATION DE BASE EN LANGUE MATERNELLE DANS UN CONTEXTE MULTILINGUE LM, LN, LO1 ET LO2.

Beaucoup de pays ont expérimenté la méthode mais pratiquement aucun d'eux n'a atteint la phase de standardisation. Tous sont restés à la phase d'expérimentation.

L'expérience de Goundi.

L'expérience de Sarh.

L'alphabétisation en arabe à Massakory.

Certains pays comme la Guinée sous Sékou Touré, ont un peu hâtivement et surtout démagogiquement puisque sans préparation préalable, introduit les langues nationales dans le système éducatif. Le français, langue officielle, était maintenu dans les hautes sphères de communication. Aucun pallier n'a été prévu pour les apprenants en langues nationales pour passer au français, langue officielle, langue de l'administration.

Les paliers auraient permis, non seulement aux apprenants en langues nationales de passer à la langue officielle mais aussi à ceux qui maîtrisent déjà la langue officielle et qui ne peuvent accès à toute la richesse culturelle et scientifique que véhiculent les langues nationales de pouvoir s'alphabétiser dans leurs langues maternelles.

Le résultat des échecs comme ceux de la Guinée de Sékou Touré est qu'on assiste à un rejet total par la population d'une éducation de base en langues nationales.

LE CAS DU TCHAD

Par principe, toute langue a un arrière plan culturel suffisamment riche pour être apte à devenir un pivot pour l'enseignement multilingue.

Qu'entendons-nous par éducation bilingue dans un pays comme le Tchad où deux langues officielles sont en présence en matière d'éducation : l'arabe et le français ?
1. langue maternelle -> arabe littéraire
2. langue nationale -> arabe littéraire

3. langue maternelle -> français académique
4. langue nationale -> français académique
5. langue maternelle -> langue nationale
6. français académique -> arabe littéraire
7. arabe littéraire _> français académique

Admettons que nous adoptons le principe de l'Unesco qui voudrait que l'éducation de base se fasse en langue maternelle et/ou nationale, en tout cas dans la langue que l'enfant parle déjà. L'enseignant, l'éducateur et globalement le système éducatif tchadien se retrouve dans un modèle d'éducation en contexte multilingue qui suivra ce schéma :

LM -> LN -> LO1 -> LO2

LM : langue maternelle
LN : langue nationale
LO1 : première langue officielle acquise
LO2 : seconde langue officielle acquise.

LO1 et LO2 correspondent , au Tchad, à l'arabe et au français selon la région où se trouve l'enfant ou selon le désir des parents d'envoyer leur progéniture dans une école arabophone ou francophone d'abord, pour une formation primaire.

La phase LM -> LN est souvent annulée dans la mesure où tous les enfants parlent déjà la langue dominante, la langue véhiculaire de la région avant d'aller à l'école. Cette langue véhiculaire est généralement considérée comme langue nationale servant d'outil à l'enseignement de base dans ladite région. C'est l'exemple du sar utilisé dans l'ancienne préfecture du Moyen-Chari à Sarh et Goundi par les expérimentations GTZ et Mission Catholique.

SAVOIR LIRE, ÉCRIRE ET CALCULER, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une réponse simple et banale : c'est être alphabétisé.

Une fois la lecture et l'écriture maîtrisée dans la langue maternelle, l'enfant tchadien apprendra l'arabe littéraire et/ou le français académique comme matière pour pouvoir les utiliser comme moyens d'acquisition des connaissances scientifiques.

Lire, ce n'est pas simplement reconnaître visuellement et vocalement des symboles écrits dans un livre ou sur une planche de bois. Quand les yeux de l'enfant brillent quand il lit, c'est que l'enfant comprend ce qu'il lit, qu'il commence à lire en prenant la phrase comme unité (méthode globale) ou en partant d'une unité de sens (méthode syllabique).

Lire, c'est se souvenir, se rappeler les expériences passées, partir du connu. Lire, c'est aussi apprendre, aller vers l'inconnu, préparer l'épanouissement, grandir en accumulant, assimiler des expériences nouvelles venues d'ailleurs.

Écrire, c'est retenir, fixer pour s'en souvenir soi-même. Écrire, c'est aussi proposer, innover, apprendre aux autres sans avoir besoin d'être à leurs côtés.

CONCLUSION

LE FRANçAIS ACADÉMIQUE ET L'ARABE LITTÉRAIRE : LA DYNAMIQUE LINGUISTIQUE AU TCHAD

Si l'on n'y prend garde, le bilinguisme institutionnel au Tchad risque de se résumer à une quarantaine d'années de discours (révolutionnaires), de querelles inter ethniques, de bonnes intentions civilisatrices et de mauvaise foi religieuse. Sorti des églises et des mosquées, on court encore le risque de se retrouver devant une simple volonté technique des laboratoires de linguistique, de pédagogie et d'andragogie, de sociologie de prouver par la recherche et l'expérimentation, l'erreur ou la véracité des arguments en présence, arguments souvent plutôt politiques, religieux et économiques que vraiment pédagogiques.

Qu'il s'agisse du français ou de l'arabe, la langue est vivante : elle naît, vit et meure. Elle mourra d'autant plus vite qu'elle manque de dynamique.

On ne peut se le cacher : l'arabe dialectal tchadien est parlé dans tout le nord du Tchad comme langue de grande communication et de prestige de plus en plus au sud avec beaucoup de fierté comme outil d'échange. La sara qui regroupe une trentaine de parlers intercompréhensibles est parlé dans tout le sud du Tchad.

Le français, langue de l'administration coloniale est parlé dans tout le Tchad. L'arabe littéraire, standardisé il y a à peine vingt ans, n'est parlé, écrit et lu que dans quelques sphères bien limitées. Il atteint (selon les statistiques) à peine 10% de la population tchadienne.

Les francophones du Sud parlent l'arabe dialectal tchadien. Leurs enfants, à l'école, commencent à apprendre l'arabe littéraire comme matière au même titre que la biologie ou les mathématiques.
Les francophones du Nord, bien qu'arabophones (pour les anciens du Lycée franco-arabe d'Abéché) préfèrent s'exprimer en français, même entre eux. Ils n'ont recours à l'arabe littéraire qu'en cas de conflits à enjeux politiques ou religieux, simple volonté de chercher refuge dans un environnement arabo-islamique bien solidaire.

Il existe au Tchad un Centre d'Apprentissage de la Langue française pour les apprenants arabophones de la langue française ; seul moyen, selon eux (ce qui est une erreur) d'accéder aux hautes fonctions de l'administration. Il n'existe pas un tel centre pour les francophones désireux d'apprendre l'arabe littéraire, à part un centre privé tenu par des religieux catholiques.

BIBLIOGRAPHIE